



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
-----  
Ville de THONON-les-BAINS  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
-----  
**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Absents : 1  
Pouvoirs : 0  
Votants : 10

-----  
**Réunion du mercredi 29 novembre 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-neuf novembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.*

**Etaient présents,**

***MM. les membres élus :*** M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT,

***MM les membres nommés :*** Mme Anne Marie DEVILLE, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD Mme Eléonore PIERRON, Mme Brigitte RAMBAUT,

**Etaient absents excusés, .**

***MM. les membres élus :*** Mme Catherine PERRIN,

**Secrétaire de Séance**

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL\_231129\_04

## FINANCES

### **OBJET : Pôle Animations Seniors : tarification atelier bricolage- saison 2023-2024**

Le Pôle Animation Seniors, service d'Atout Seniors, dédié aux personnes retraitées, propose des activités qui ont pour but de créer du lien social, d'éviter l'isolement, de maintenir et de développer les compétences, les connaissances, les capacités physiques et intellectuelles des séniors, d'allier plaisir et prévention.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver pour la saison 2023-2024 conformément aux modes de calcul définis par délibération du 28 octobre 2020, les tarifs de l'atelier bricolage pour la saison 2023 2024 ci-dessous :

#### **Une séance de bricolage (matériel compris) :**

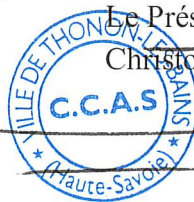
Plein tarif (5) :	28,00 €
Tarif réduit (4) :	21,00 €
Tarif réduit (3) :	14,00 €
Tarif réduit (2) :	8,40 €
Tarif minimum (1) :	7,00 €
Tarif Hors Commune :	56,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents, sur proposition de Monsieur le Président de séance, la proposition présentée.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CROSET

Le Président du C.C.A.S.  
Christophe ARMINJON



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*